

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 67

Votants 83

Suffrages exprimés : 80

DATE DE CONVOCATION

15 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2021

Séance du 07 avril 2021

N°210407-74

L'an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ
Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article 34 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du complexe golfique de la Côte d'Albâtre,

Considérant que les tarifs ont été fixés à la prise d'effet du contrat et qu'ils sont annexés au contrat de délégation,

Considérant que les tarifs des droits d'accès au Complexe golfique et aux activités qui s'y déroulent sont définis par délibération de l'établissement public,

Considérant qu'après plusieurs années d'exploitation du Golf Normandie Côte d'Albâtre, le délégataire souhaite compléter son offre commerciale en instaurant trois nouveaux tarifs,

Considérant que ces nouveaux tarifs se présentent comme suit :

- Individuel 2^{ème} adhésion : 1 075 €,
- Couple nouveaux golfeurs : 1 400 €,
- Couple 2^{ème} adhésion : 1 600 €.

Considérant que ces nouveaux tarifs intégreront la grille tarifaire du Golf Normandie Côte d'Albâtre à compter de 2021,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Sports, Vie Associative, Patrimoine de mémoire et du Golf de la Côte d'Albâtre en date 17 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Abstention : MM Foiret, Gaston et Mme Bons
- **accepte la création de trois nouveaux tarifs et leur intégration à la grille tarifaire du Golf Normandie Côte d'Albâtre à partir de 2021.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210407-210407-74-DE

Date de télétransmission : 13/04/2021

Conformément à l'article R.311-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° 2021-001 - Séance du 18/03/2021
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX

